

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue avec la présence du public le lundi 25 avril 2022, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 17h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

| | |
|-------------------|-----------------|
| Gaétan Fortier | Gilles Gauvreau |
| Rémi Beauduchesne | Benoît Couture |

Sont absents : les conseillers Steve Leblanc et Dominic Lapointe

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assiste également à cette séance :

- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord siège en séance extraordinaire, ce 25 avril, en présentiel, tel que permis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 21 décembre 2021.

Également dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, la présente séance du conseil est tenue avec la présence du public. Considérant que la présente séance est présentée devant public, celle-ci ne fera pas l'objet d'un enregistrement audio. En respect des règles en vigueur, l'aménagement de la salle du conseil est fait afin de s'assurer du respect de la distanciation physique entre chaque élus, employés municipaux et membres du public et tous les participants présents à cette séance se doivent de porter le couvre-visage, celui-ci pouvant être retiré une fois la personne assise.

2022-04-98 Appui au projet de le Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts - Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet #4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS** (Régie intermunicipale regroupant les 5 municipalités suivantes : Saints-Martyrs-Canadiens, Notre-Dame de Ham, Saint-Adrien, Saint-Fortunat et Canton de Ham-Nord) désire présenter un projet de la bonification d'ententes intermunicipales existantes dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAM-NORD s'engage à participer au projet de DE LA BONIFICATION D'ENTENTES INTERMUNICIPALES et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS organisme responsable du projet.

Période de questions :

Puisque le public est de nouveau admis aux séances du conseil, ceux-ci sont invités à se présenter directement aux séances. Pour la présente séance, celle-ci s'est déroulée sans qu'aucun résident ne se soit déplacé pour y assister.

Le maire lève l'assemblée à 17h05.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.